

La Embajada de Guinea Ecuatorial en Bruselas exige a Jeune Afrique la rectificación del artículo sobre una supuesta tentativa de golpe de Estado

Bruselas, 7 de septiembre de 2026

A raíz del comunicado oficial del Gobierno de la República de Guinea Ecuatorial, que rechazó categóricamente las informaciones publicadas por la revista francesa Jeune Afrique relativas a una presunta tentativa de golpe de Estado en el país, la Embajada de Guinea Ecuatorial en Bruselas ha exigido formalmente a la dirección de dicho medio la rectificación del contenido del artículo en cuestión.

La exigencia se ha formalizado mediante una carta remitida por el Embajador de la República de Guinea Ecuatorial, Miguel Oyono Ndong Mifumu, a la Dirección de Publicación de Jeune Afrique, en la que se solicita el restablecimiento de la verdad de los hechos conforme a los términos expresados en el comunicado del Gobierno, y se reitera que las afirmaciones vertidas en el artículo carecen de fundamento y no se corresponden con la realidad.

La Embajada de Guinea Ecuatorial en Bruselas reafirma su compromiso con la defensa de la imagen y la dignidad institucional de la República de Guinea Ecuatorial frente a la difusión de informaciones que considera inexactas, y continuará dando seguimiento a este asunto hasta obtener la rectificación solicitada.

A continuación se reproduce el texto de la carta remitida a la Dirección de Publicación de Jeune Afrique:

Monsieur François Soudan, Directeur de la rédaction,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité d'Ambassadeur de la République de Guinée Équatoriale auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume de Danemark, de l'Union européenne, de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Organisation Mondiale des Douanes, à la suite

de la publication, sur votre site, de l'article intitulé « Guinée équatoriale : les Obiang assurent avoir déjoué une tentative de putsch ».

Cette Ambassade tient à faire part de sa vive préoccupation quant au contenu de cet article, qui attribue au Gouvernement de la République de Guinée Équatoriale une déclaration officielle relative à une tentative de coup d'État déjouée grâce à la découverte d'un conteneur d'armes, ainsi qu'à une intervention de services de renseignement russes présents dans le pays. Or, à aucun moment le Gouvernement équato-guinéen n'a formulé une telle déclaration, et aucun personnel russe n'est intervenu dans l'affaire à laquelle votre article fait référence.

Les faits réels sont d'une tout autre nature. La semaine dernière, les services des douanes et du contrôle des frontières ont découvert plusieurs conteneurs de marchandises — notamment des produits alimentaires, des médicaments et d'autres produits de consommation courante — destinés à des proches de dirigeants de la Coalition pour la Restauration de la Démocratie (Cored). L'enquête a établi que ces conteneurs étaient retirés du port sans acquittement des droits de douane correspondants, grâce à la complicité d'un proche employé au sein de l'administration douanière et d'un autre employé au sein d'un établissement financier. Il s'agit donc d'une affaire de fraude douanière et de financement illicite, et non d'un quelconque projet armé.

Cette Ambassade souhaite également souligner le caractère peu rigoureux du titre retenu, qui désigne collectivement « les Obiang » — formule à connotation péjorative englobant indistinctement l'épouse, les enfants et les proches du Chef de l'État — et qui ne reflète pas la précision que l'on est en droit d'attendre d'une publication de la réputation de Jeune Afrique.

Cette position rejoint celle exprimée officiellement par le Gouvernement de la République de Guinée Équatoriale dans son communiqué du 4 septembre 2026, qui rejette catégoriquement le contenu de votre article, dénonce l'absence de preuves objectives et vérifiables à l'appui des accusations formulées, et exige la rectification immédiate, publique et explicite des informations inexactes qu'il contient.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir procéder, dans les meilleurs délais, à la rectification des informations erronées mentionnées ci-dessus, avec une visibilité équivalente à celle accordée à l'article original, conformément aux règles déontologiques applicables en matière de droit de réponse. À défaut, la République de Guinée Équatoriale se réserve le droit d'exercer toutes les actions judiciaires et légales qu'elle jugera appropriées à l'encontre des responsables de la diffusion d'informations fausses, diffamatoires ou dépourvues de fondement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

L'AMBASSADEUR

Miguel OYONO NDONG MIFUMU
